




“8^{ème} Réunion du Conseil Directeur du PFBC et celles de ses Plateformes Connexes”

Contribution de la CEEAC pour une transhumance apaisée en Afrique Centrale

Kinshasa, RDC, 08 – 12 Décembre 2020

**Dr Baschirou Moussa Demsa
Consultant CEEAC**

PLAN DE PRESENTATION

- I. PROFIL DE LA CEEAC RELATION AVEC LE DOMAINE DE L'ELEVAGE**
 - II. STRATEGIES DE LA CEEAC POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS LIES AU PASTORALISME**
 - III. DEFIS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DE CES STRATEGIES**
 - IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**
- 

I. PROFIL DE LA CEEAC EN RELATION AVEC LE DOMAINE DE L'ELEVAGE

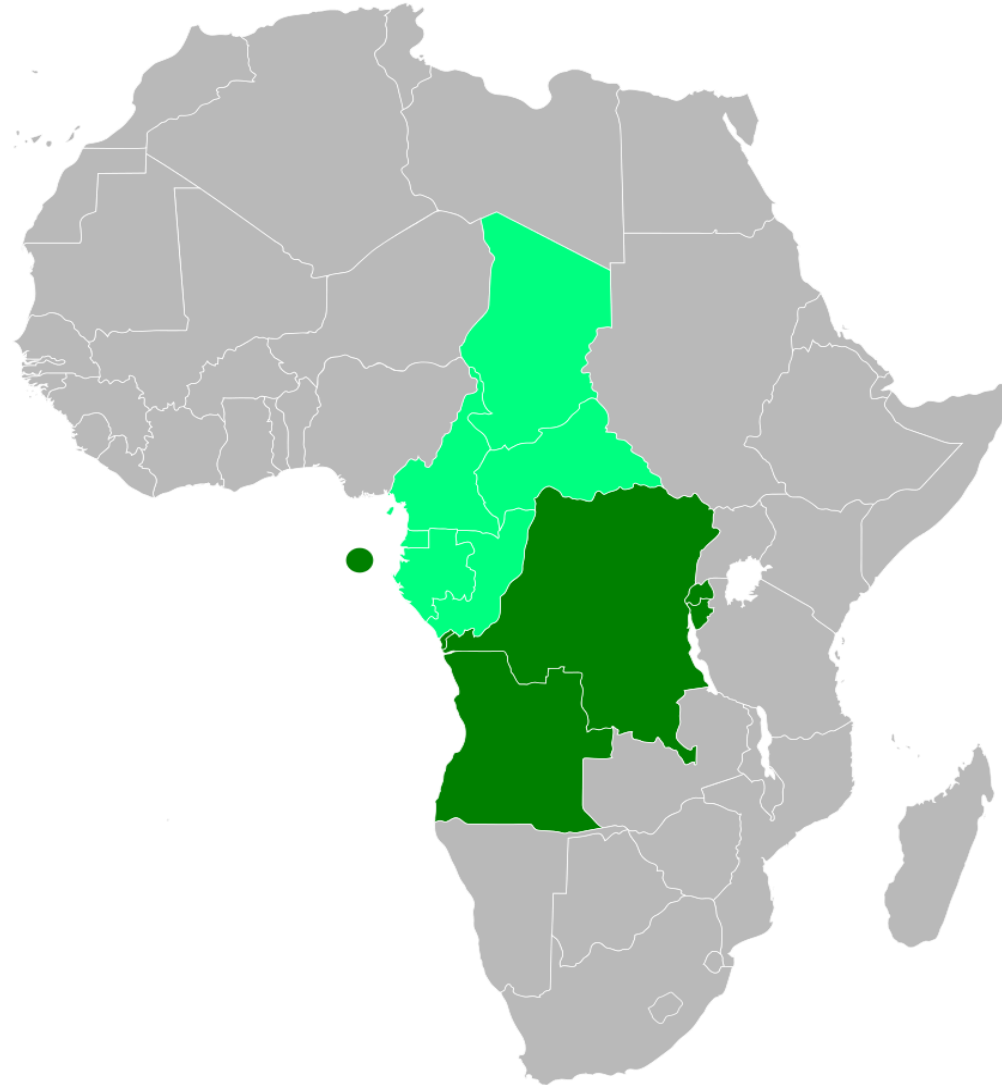
A. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La CEEAC est une Communauté Economique Régionale qui est située au cœur de l'Afrique. – Elle est la seule qui est frontalière à toutes les autres CERs de l'Afrique. Elle a 11 Etats Membres



Member States

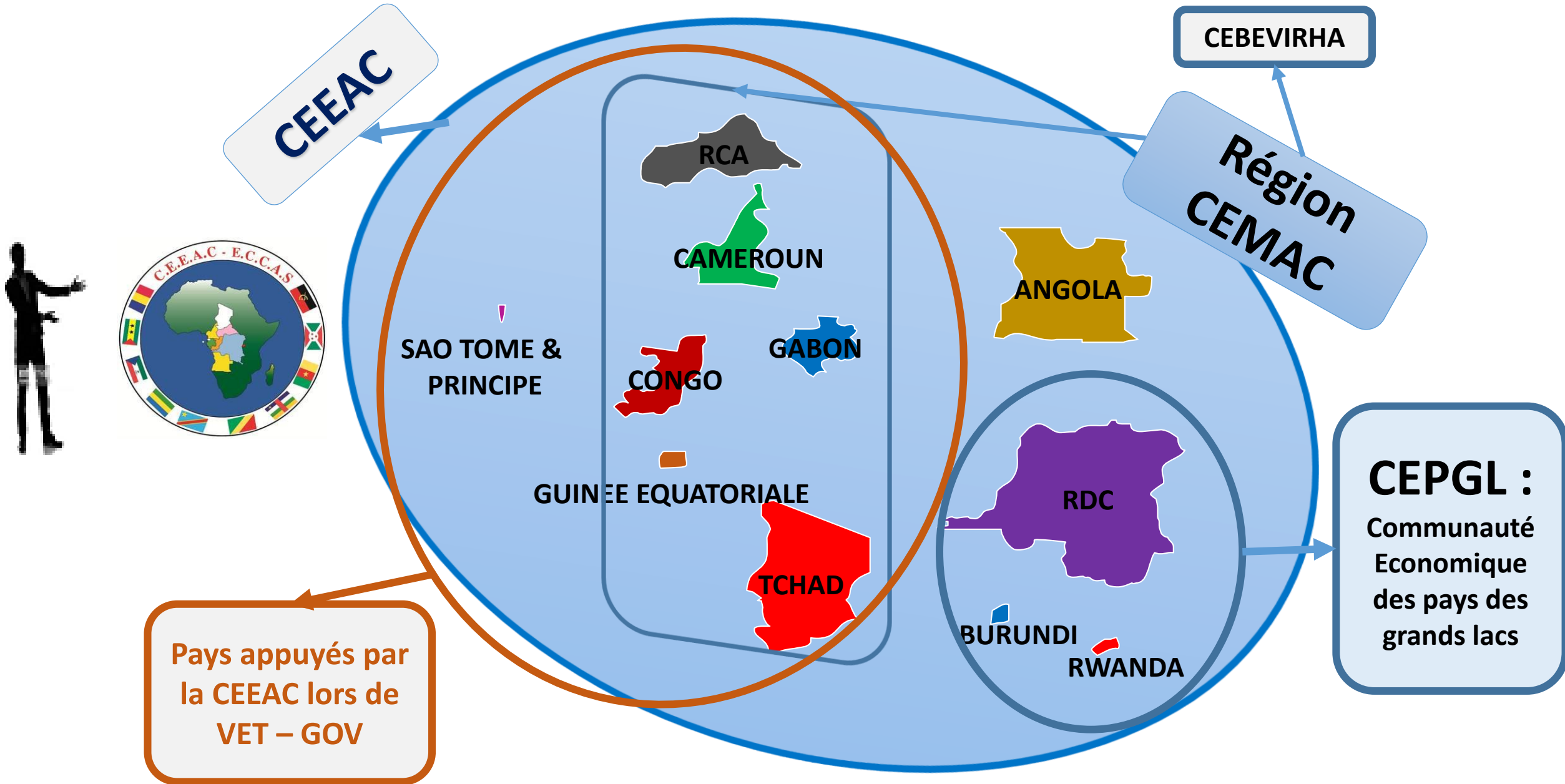
1. Angola;
2. Burundi;
3. Cameroun;
4. Congo Brazzaville;
5. Gabon;
6. Guinée Equatoriale;
7. République Centrafricaine (RCA);
8. République Démocratique du Congo (RDC);
9. Rwanda;
10. Tchad;
11. Sao Tomé & Príncipe





Superficie: 6,6 millions de Km²;
Population: 181 millions d'habitants (2016);
Densité: 27 Habitants/Km²;

B. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS





BREF APERCU CADRE ORGANIQUE

Commission de la CEEAC

Département
Genre
Développement
Humain et Social
(DGDHS)

Département
Intégration
Physique
Régionale
(DIPR)

Coopération
Politique Paix
Sécurité
(DCPPS)

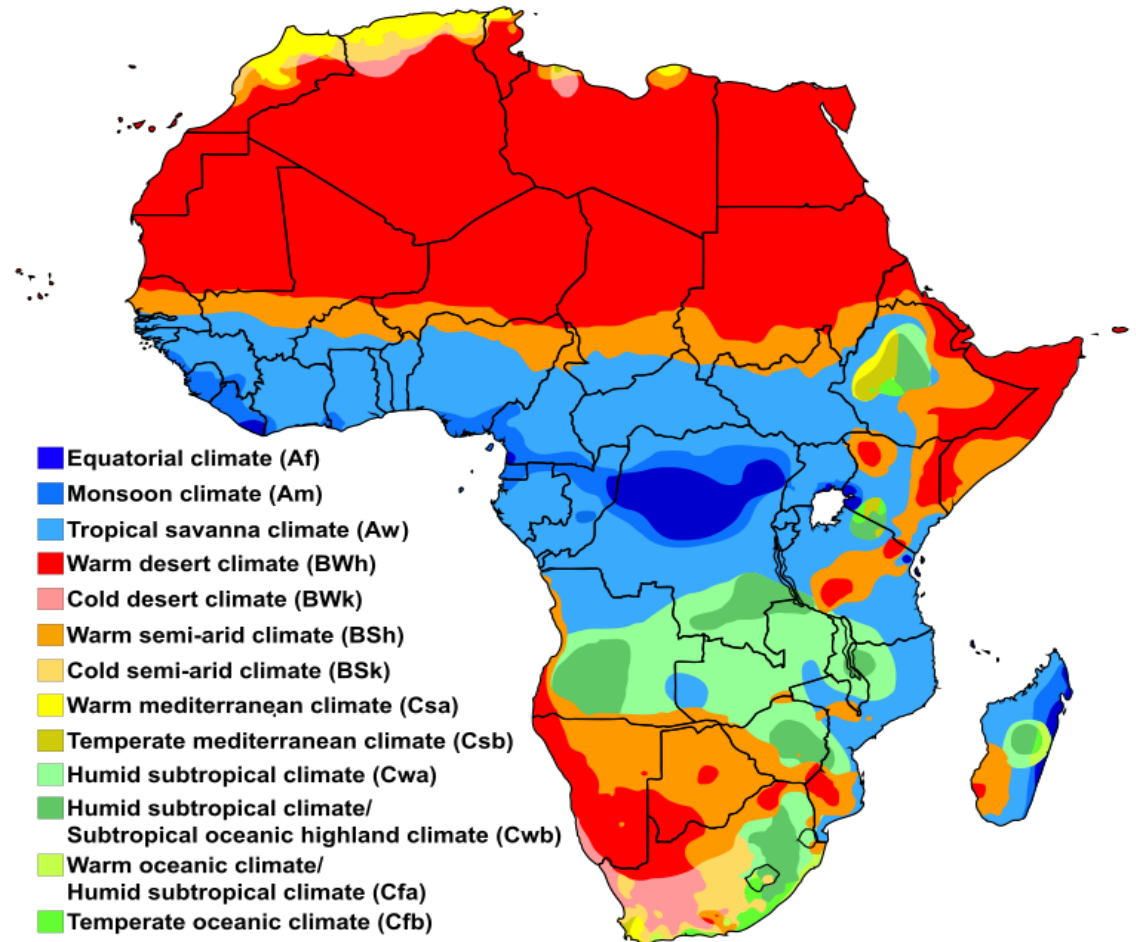
Département
Intégration
Economique
Financière
(DIEF)

Département
Environnement
Ressources
Naturelles,
Agriculture et
Développement
Rural
(DERNADR)

C. CLIMAT ET VEGETATION

Le climat et la végétation s'étendent de la zone désertique au nord du Tchad jusqu'à la zone forestière où se trouve la bassin du Congo

Africa map of Köppen climate classification



D. ACTIVITES ECONOMIQUES

L' économie de la région est basée essentiellement sur :

- ❑ L'Agriculture au sens large du terme y compris donc l'élevage, les pêches et l'aquaculture et la foresterie, et
- ❑ L'exploitation du pétrole et des minerais

Depuis la chute des prix du pétrole, les pays africains et particulièrement ceux de l'Afrique centrale ont commencé à formuler des politiques visant à diversifier leurs économies en mettant l'accent sur le développement du secteur agricole et notamment l'élevage.

Effectifs des cheptels en Afrique centrale (1)

Country	Cattle (1000)	Sheep (1000)	Goats (1000)	Pigs (1000)	Poultry (million)
Angola	4025	108	4359	2547	15.991
Burundi	480	295	1650	190	4.9
Cameroun	6000	3800	4400	1350	33
CAR	3500	260	3100	800	4.9
Chad	6963.6	3304	6224.4	28.12	5.45
Congo	115	100	295	47	2.4
DRC	756	901	4,028	962	19.828
Equatorial Guinea	5.1	38	9.1	6.3	.34
Gabon	36.5	196	92	215	3.2
Sao Tome and Principe	4.8	3	5.2	2.62	.42
Total	21886	9005	24,162.7	6148.04	90.429

(1) Ces effectifs doivent être actualisés à la suite des recensements agricoles qui se sont déroulés dans la plupart des pays de la région

Dans certains pays de la région, des études ont été faites pour déterminer :

- ❑ La part de l'élevage dans le PIB en général et le PIB agricole en particulier:
- ❑ Les quantités des produits d'élevage (viande, lait, œufs, cuirs et peaux, etc..) tirées des exploitations;
- ❑ Les effets des importations sur les productions locales
- ❑ La dualité qui existe entre le mode d'élevage intensif et le mode pastoral

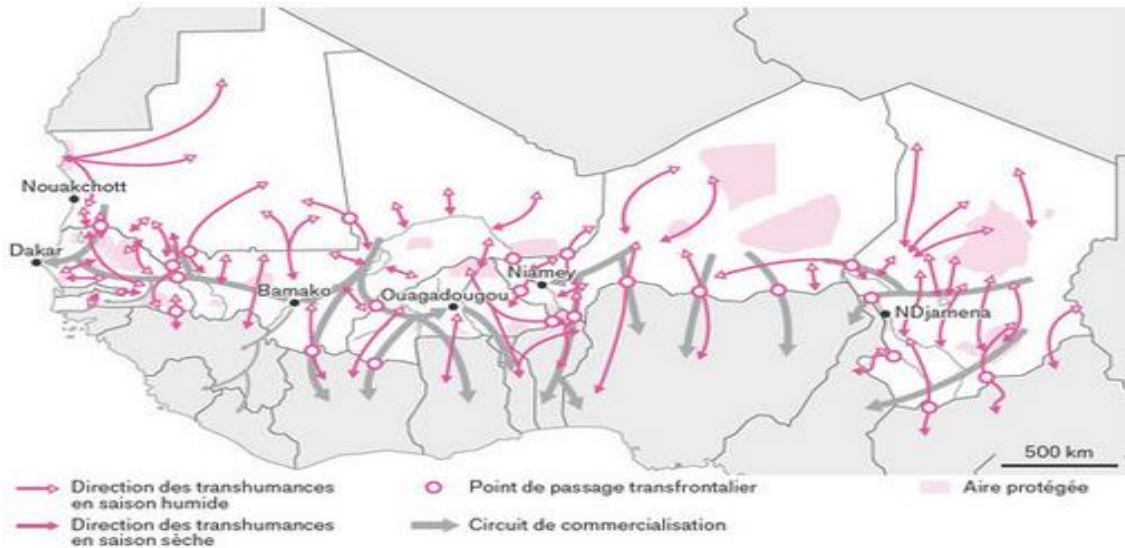
Mais au niveau de la région dans son ensemble, ces estimations doivent être faites sur la base des données statistiques fiables afin de déterminer l'importance de l'élevage en général, et du pastoralisme en particulier dans le but de mener des plaidoyers pour le développement durable de ce secteur d'activité.

Différents modes d'élevage

- ❑ L'élevage intensif et semi – intensif qui se pratique sous forme plus ou moins sédentaire
- ❑ L'élevage extensif qui se fait la plupart du temps sous forme de **pastoralisme** avec des éleveurs pratiquant le nomadisme et la transhumance
- ❑ En Afrique centrale, le pastoralisme n'est pratiqué qu'au Cameroun, en RCA, au Tchad et dans une moindre mesure au Burundi, en RDC et au Rwanda

II. LES CONFLITS LIES AU PASTORALISME

A. HISTORIQUE



Le pastoralisme est l'élevage extensif pratiqué sur des pâturages et des parcours, ainsi que la relation interdépendante entre les éleveurs, leurs troupeaux et les milieux exploités. Cette relation débute il y a environ 10 000 ans avec la domestication de certains mammifères herbivores communautaires.



En Afrique centrale, la transhumance transfrontalière a fait son apparition récemment. Elle est principalement pratiquée par les Pasteurs Peuls qui, historiquement, avaient quitté le Nord du Nigéria à la fin du XIXème siècle pour s'installer au Cameroun et au Tchad. Des milliers de Peuls ont ensuite migré vers la République Centrafricaine à la recherche des pâturages abondants au début du XXème siècle. Un sous-groupe de cette communauté, connu sous l'appellation Mbororo, s'est depuis quelques années établi au nord de la RDC.

Ce mode d'élevage génère des conflits à cause de la compétition exercée sur les ressources naturelles (terres, eau et pâturage) accentuée par le phénomène des changements climatiques

Les agriculteurs ayant souvent vu leurs champs dévastés par les animaux tout venant, réduisant à néant leurs efforts consentis lors des travaux champêtres, se sont armés pour mener des actions vindicatives contre les populations pastorales en s'adjudgeant le droit sur la propriété foncière

Les éleveurs ayant alors subi des spoliations, des prélèvements et abus de toutes sortes sur leurs troupeaux, se sont aussi armés pour défendre leurs cheptels

Les groupes armés constitués des éleveurs qui ont perdu la quasi-totalité de leurs cheptels, les trafiquants de drogue, les coupeurs de route et bandits de grands chemins ont infiltré le système semant chaos et désolation au sein des communautés

B. TYPES DE CONFLITS

Il existe, en général, trois types de conflits associés à la transhumance en Afrique centrale, à savoir :

- ❑ les conflits liés aux mouvements de transhumance des nationaux à l'intérieur de leurs pays (Tchad, Cameroun, RCA) ;
- ❑ les conflits liés à l'intensification des mouvements transfrontaliers entre le Tchad et la RCA ; et
- ❑ les conflits liés à la migration récente et à la semi-sédentarisation des éleveurs dans de nouveaux territoires, à l'instar des Peuls/Mbororo au Nord-Est de la RDC.
- ❑ A ces trois types, il sied d'ajouter les conflits entre agriculteurs et éleveurs (sédentaires) à l'Est de la RDC (Kivu et Ituri)

Causes structurelles :

- la défaillance étatique (vide juridique, mauvaise gouvernance);
- la croissance démographique et l'accroissement des espaces de culture augmentation des cheptels et raréfaction des zones de pâturage;
- les perceptions contradictoires de la propriété foncière entre agriculteurs et éleveurs;
- les changements climatiques.

C. CAUSES DES CONFLITS

Causes conjoncturelles :

- ❑ le non respect des limites des couloirs traditionnels de transhumance par les différents acteurs;
- ❑ l'instrumentalisation des conflits intercommunautaires par les acteurs politiques;
- ❑ la militarisation des communautés dans un contexte des guerres civiles, de banalisation des groupes armés et de circulation illégale des armes

Causes conjoncturelles (suite):

- ❑ la « dévalorisation » de l'autorité traditionnelle et l'inadéquation des mécanismes traditionnels de gestion et de résolution des conflits;
- ❑ la crise foncière (relative) consécutive au rachat des terres par des grands propriétaires et le repositionnement des populations sur les terres restantes;
- ❑ la faiblesse ou l'inexistence de coopération interétatique en matière sécuritaire, particulièrement en matière de gestion de la question relative à la transhumance transfrontalière

D. REGIONS OU ZONES AFFECTEES

- ❑ La région du Bassin du Lac Tchad, aux croisements frontaliers entre le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Nigeria
- ❑ Tchad : transhumance intérieure des éleveurs venant des régions septentrionales et allant vers les régions du Centre et du Sud
- ❑ Nord-Ouest de la RCA : transhumance des éleveurs en provenance du Septentrion camerounais
- ❑ Nord-Est de la RCA: transhumance des éleveurs en provenance du Tchad
- ❑ Nord-Est de la RDC : transhumance des éleveurs en provenance de la RCA

E. ACTEURS IMPLIQUES

- ❑ Les Agriculteurs, les éleveurs et leurs communautés (ethniques) et associations respectives
- ❑ Les gouvernements des Etats concernés (autorités civiles et forces de défense et de sécurité)
- ❑ Les autorités traditionnelles et religieuses

- ❑ Les ONG locales et étrangères

- ❑ Les partenaires au développement
(ex. : UA – SAFGRAD, la FAO, la GIZ, l'AFD, l'UE, BAD, BM)

- ❑ Les Groupes armés

III. STRATEGIES DE LA CEEAC POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS LIES AU PASTORALISME

A. PRISE EN COMPTE DES INTERETS DU SECTEUR DE LELEVAGE DANS LE PROCESSUS PDDAA

Le Programme VET – GOV de l’UA – BIRA s’est intégré dans le processus PDDAA pour prendre en compte les intérêts du secteur de l’élevage pour un développement holistique de l’Agriculture en Afrique



B. MISE A CONTRIBUTION DU REGLEMENT ZOOSANITAIRE DE LA CEMAC

- **Tenir compte de l'existence du règlement zoosanitaire de la CEMAC, qui a été formulé en respectant les lignes directrices de l'Oie. Il est similaire à celui de l'UEMOA compte tenu des spécificités communes à ces deux régions.**



C. ENTREE EN SCENE DE LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE

- **Tenir aussi compte de la création et de l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.**



D. L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT EN CHARGE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE DE LA CEEAC

Il est tout d'abord important de noter l'existence du Protocole sur le Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique centrale (COPAX,) né de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur sommet du 25 janvier 1999.

Il a pour mission de prévenir, de résoudre les conflits, de mener les actions nécessaires contribuant à la promotion, à la préservation et à la consolidation de la paix et de la sécurité.

Le COPAX intègre dans son champ de compétence aussi bien les conflits interétatiques que les conflits internes.



C'est ainsi que la CIRGL et la CEEAC par le biais du COPAX, se sont saisis en 2017, sur la base d'une recommandation du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République Centrafricaine, tel que le leur a demandé le Président du Comité du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la Résolution 2127 (2013) sur la RCA, de "considérer la transhumance comme une question de sécurité économique régionale.



Il est également utile de mentionner que lors des 45ème et 46ème réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) tenues respectivement à Kigali en décembre 2017 et à Brazzaville en juin 2018, les États membres ont exprimé de sérieuses préoccupations concernant les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, notamment la transhumance et le mercenariat





C'est dans ce cadre que lors de la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX), tenue les 3 et 4 mars 2018 à Libreville, au Gabon, il a été décidé que le Secrétariat général de la CEEAC initie une réflexion qui aboutisse à l'élaboration d'une convention régionale sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale.

- Mise en place au sein de la Commission de la CEEAC d'une équipe pluridisciplinaire pour prendre en charge le dossier de la transhumance***
- Organisation d'un atelier régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale, en avril 2019 à N'Djamena ;***
- Tenue d'une concertation sous régionale pour une transhumance apaisée dans le bassin du Lac Tchad en octobre 2019 à N'Djamena;***
- Mobilisation d'un Consultant avec l'appui de l'UNOCA pour la réalisation d'une étude sur les systèmes de l'élevage pastoral et les cadres réglementaires existants dans les Etats membres concernés;***
- Elaboration d'un Projet de Protocole qui servira de texte réglementaire pour un pastoralime apaisé au sein de la CEEAC***

LES DIFFERENTES ARTICULATIONS DU PROJET DE PROTOCOLE DE LA CEEAC POUR UNE TRANSHUMANANCE APAISEE

- Un Préambule**
- CHAPITRE I : DEFINITIONS ET ACRONYMES**
- CHAPITRE II : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**
- CHAPITRE III : ENGAGEMENTS CGENERAUX DES ETATS**
- CHAPITRE IV : ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DES ETATS MEMBRES A L'EGARD DES COLLECTIVITES LOCALES**
- CHAPITRE V : RESPONSABILITES CONFIES A LA COMMISSION DE LA CEEAC**
- CHAPITRE VI : REGLEMENTS DES DIFFERENTS**
- CHAPITRE VII: DISPOSITIONS GENERALES, TRANSITOIRES ET FINALES**

E. L'INITIATIVE DE LA COMIFAC ET SES PARTENAIRES STRATEGIQUES



Les différentes Facilitations du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), en collaboration avec la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) ont travaillé et continuent à explorer les voies et moyens pour la lutte anti-braconnage, l'encadrement de la transhumance et la lutte contre la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale

Une première conférence internationale des ministres s'est tenue du 23 au 25 janvier 2019 à N'Djamena au Tchad.

D'autres réunions ont eu lieu du 5 au 9 Novembre 2019 à Kigali au Rwanda et du 16 au 18 Décembre 2019 à Douala au Cameroun

Il s'agit in fine de la mise en place d'un dispositif régional de suivi et de pilotage politique des actions portant sur les interactions sécurité - aires protégées - pastoralisme.

En plus du processus d'adoption du protocole d'accord sur le pastoralisme et de l'initiative belge qui est en cours, il est à noter que la CEEAC a procédé à :

- ❑ La signature d'un cadre de coopération avec l'UNOCA assorti d'un plan d'action conjoint ;
- ❑ La signature d'un MOU avec la CIRGL ;
- ❑ La signature d'un MOU avec la CEDEAO ;
- ❑ Un autre MOU avec l'IGAD est en préparation

- ❑ L'organisation du sommet conjoint des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO) et de la CEEAC sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, assorti d'une Déclaration qui oblige les deux CERs à des actions conjointes pour la sécurité et la stabilité dans leurs régions respectives.
- ❑ La signature d'un MOU entre CEEAC-UNOCA-UNREC en appui à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa dans les 11 pays de la CEEAC.

IV. DEFIS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DE CES STRATEGIES

- ❑ La coordination des activités de tous les partenaires impliqués dans la résolution des conflits liés à la transhumance,
- ❑ Mise à disposition des moyens par les pouvoirs publics pour l'application des politiques nationales et communautaires existantes, y compris les textes législatifs et réglementaires

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- ❑ Revoir et/ou reformuler si nécessaire les documents des politiques ou stratégie de développement du secteur rural à l'échelon des pays et au niveau régional
- ❑ Formuler et/ou adopter des législations et réglementations relatives au pastoralisme et à la transhumance par tous les Etats concernés
- ❑ Formuler et adopter par la CEEAC une réglementation régionale en la matière (voir Communiqué du Conseil des Ministres du COPAX, Libreville 3-4 mars 2018)



MERCI DE VOTRE ATTENTION